



# COMPTE-RENDU



## VISITE DU QUARTIER SOUS-PRÉFECTURE

DU 9 MARS 2024

# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Anne Ceconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- Agent de police municipale.

**Le point de rendez-vous a été donné à l'angle de la rue Henri Dunant et du Boulevard Maginot.**

## I. LE PROJET SEQENS AU 37 BIS RUE ROYALE

68 logements (et 68 places de stationnement dont 32 en souterrain) vont être construits par l'opérateur « Seqens » :

- Bâtiment A : 46 logements collectifs sociaux dont 37 T1, 7 T2 et 2 T3.
- Bâtiment B : 9 logements semi-collectifs intermédiaires, tous des T3.
- Bâtiment C : 13 logements collectifs intermédiaires dont 3 T2, 9 T3 et 1 T4.

**> Au Total : 37 T1, 10 T2 et 20 T3 et 1 T4. Les travaux débuteront au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 et dureront 24 mois, avec une livraison prévue pour la fin d'année 2026.**

Les deux bâtiments existants situés sur la parcelle seront démolis. Le sous-sol du bâtiment principal sera conservé ainsi que la dalle du plancher haut du sous-sol. La rampe d'accès au sous-sol est également conservée.

Le permis de construire avait fait l'objet d'un recours gracieux de la part des copropriétaires voisins (le Royal Parc), principalement sur l'abattage de quelques arbres en limite séparative, sur le nombre de places de stationnement requis par le PLU, ainsi que sur le traitement des murs pignons du côté de la résidence riveraine.

Nous avons reçu à plusieurs reprises ces copropriétaires afin que ce projet fasse l'objet d'une concertation entre toutes les parties (notamment avec l'ASF : Association de Sauvegarde de Fontainebleau).

À la suite de ces échanges, l'opérateur s'est engagé à :

- Conserver le mur d'alignement sur rue. Dans l'emprise du bâtiment démoli sur rue, le mur sera construit dans le prolongement et à l'identique du mur existant.
- Conserver la majeure partie des arbres existants. Cependant certains arbres existants situés dans l'emprise des futurs bâtiments seront abattus et compensés par de nouvelles plantations. Le projet paysager souhaite conserver autant que possible les arbres existants : 41 arbres existants sur 56 sont conservés et 15 sont supprimés (mais replantés).



Visuel fourni par la maîtrise d'œuvre du projet : *Kraft Architectes*.

## 2. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indécats. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous avons néanmoins lancé en janvier une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

- **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, vous devez vous rendre en déchetterie. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m<sup>3</sup> ou 20€ par m<sup>3</sup> s'il s'agit de gravats.

- **Les riverains dénoncent également le comportement dangereux de nombreux cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.**

Nous allons mettre en place une campagne de sensibilisation visant à appeler les cyclistes à adopter des comportements de prudence et à respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

- **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

### Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

## Chantiers prévus en 2024 :

- Rue Anne Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, réalisée à la mi-avril
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux,
- Reprise de la Rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements.
- Rue Sergent Perrier
- Rue Dancourt dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta
- Rue Barbier
- Impasse de l'Aqueduc



## • La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains considèrent la traversée des routes comme dangereuse (par exemple au passage piétons situé à proximité du square). Des passages piétons luminescents sont-ils envisagés ?

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant Fontainebleau va expérimenter dans un autre quartier bellifontain, un système de passage piéton lumineux, via un marquage lumineux (bleu, blanc ou rouge) traversant le long du passage piétons. Nous étudierons ensuite la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons.

Par ailleurs, à terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1 481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il sera désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront dès cette année.



- **Des riverains nous font savoir que de nombreux véhicules sont rechargés de façon anarchique sur la voie publique (rallonges sur les trottoirs, stationnement gênant...).**

Le rechargement des véhicules électriques ne doit pas constituer une gêne ou un danger pour les piétons ou les automobilistes. Ainsi, si le rechargement du véhicule sur la voie publique est nécessaire, le propriétaire se doit d'utiliser un passage de câble sécurisé. Cette obligation sera prochainement inscrite au règlement de voirie de Fontainebleau. Nous rappelons par ailleurs que la Ville dispose dorénavant de 3 bornes de recharge électrique : boulevard Magenta, rue de Ferrare, et rue René Quinton.



- **Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.**

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, et sur laquelle la Ville ne peut agir.

## 3. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

### Rue Royale :

- **Les riverains ont entendu parler d'un projet de mise en sens unique de la rue Royale. Qu'en est-il ? Aussi les croisements sont difficiles, en particulier sur le tronçon situé entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Henri Chapu, les véhicules sont parfois amenés à monter sur le trottoir, sans compter les vitesses excessives.**

La rue Royale est un axe structurant de Fontainebleau, c'est pourquoi son sens de circulation doit être étudié dans le cadre d'une étude globale sur la ville. Les premières observations nous montrent qu'une mise en sens unique ne serait pas nécessairement judicieuse et pourrait être susceptible de congestionner le reste de la circulation en ville. Dans les prochains mois cette rue, actuellement propriété du Département, sera rétrocédée à la Ville. Dès lors nous pourrons réaliser des aménagements de sécurité et limiter la circulation à 30 km/h. Nous pourrons également envisager l'aménagement de davantage d'espaces pour la circulation des vélos.



- **Le panneau publicitaire situé à l'angle de la rue Henri Chapu gêne la visibilité des automobilistes. Est-il possible de le déplacer ?**

Ce panneau a déjà été déplacé à plusieurs reprises, nous considérons que la visibilité est maintenant dégagée.

- **En haut de la rue Royale, le voisinage dit être dérangé par un bruit permanent de ventilation provenant d'un bâtiment.**

Le service Hygiène et Sécurité de la commune se rendra sur place afin de vérifier que le dispositif sur le toit du bâtiment concerné respecte toutes les réglementations en vigueur.

- **Des pots de fleurs sont régulièrement utilisés comme poubelles dans la rue Royale.**

Les pots ont été retirés et remplacés par des poubelles.



- **Il y a un trou dans la chaussée.**

Une campagne de rebouchage a eu lieu rue Royale, ce trou a été traité.



- **Les pavés situés devant la sous-préfecture sont disjoints et peu adaptés aux poussettes et personnes à mobilité réduite. De plus, de grandes flaques se forment lors des fortes pluies.**

Le service voirie va étudier la possibilité de rejoiner les pavés afin de supprimer les rétentions d'eau et adoucir les ressauts entre les pavés.



### Angle rue Royale et boulevard Maginot :

- **Les riverains constatent de nombreux excès de vitesse, et le passage de véhicules bruyants, en particulier en soirée.**

Jusqu'à cette année cette voie appartenait au Département, il ne nous était pas possible d'y limiter la vitesse. Après le transfert de compétence de cette voie du Département à la Ville, dans le courant de l'année, cet axe sera limité à 30km/h.

### Angle rue Royale et rue Henri Chapu :

- **Les riverains apprécient le nouvel enrobé qui recouvre le trottoir. L'installation de barrières de sécurité a cependant réduit le nombre de places de stationnement. Est-il possible de décaler les barrières ?**

Le trottoir étant dorénavant à niveau avec l'aire de stationnement, il est nécessaire de le protéger. Comme cela avait été annoncé, la réhabilitation du trottoir engendre la perte d'une place de stationnement. L'emplacement des barrières ne sera donc pas modifié.



## Boulevard Maginot :

- Le panneau publicitaire situé à la sortie du « Picard » gêne la visibilité des automobilistes. Est-il possible de le déplacer ?

Nous allons relayer cette demande au prestataire JCDecaux.



- Les Bellifontains ont appris le projet de déménagement de l'école Saint-Louis sur l'actuel site Saint-Aspais. Comment la Ville compte-t-elle anticiper les impacts de ce déménagement sur le stationnement et la circulation ?

La Ville a demandé que les deux établissements d'enseignement (Saint-Aspais et Saint-Louis) se rapprochent et étudient ensemble leurs futurs accès et fonctionnement. Cela permettra de privilégier des aménagements plus sûrs pour tous : les élèves, les familles et le corps enseignants mais aussi les riverains qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

- Des dépôts sauvages ont été constatés au pied de la tour Warnery. La ville peut-elle agir contre ces incivilités ?

Les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) ont été informés du non-respect de l'usage des lieux de stockage des déchets. Ces incivilités ne datent malheureusement pas d'hier et engendrent des coûts très importants pour la collectivité (débarassage, remise en état). En plus des informations aux habitants, FSM étudie les améliorations possibles en termes d'aménagement pour remédier à ce problème qui impacte le cadre de vie de votre quartier.



• **Les riverains apprécient les bancs installés à l'ombre des arbres le long du boulevard. Est-il possible d'en ajouter davantage ?**

Cette demande sera étudiée par nos services.



## 4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **[maire@fontainebleau.fr](mailto:maire@fontainebleau.fr)**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **[assistante.elus@fontainebleau.fr](mailto:assistante.elus@fontainebleau.fr)**.